

*L'ajournement*

chlure ou l'iode. Un expert affirme que l'on peut supprimer 99 p. 100 des kystes que contient l'eau à l'entrée de l'usine d'épuration par la coagulation, la floculation, la décantation et le traitement au moyen de deux milieux de filtration.

D'après ce que je viens de dire, tout le monde peut comprendre les préoccupations des habitants de Banff, de ceux qui ont contracté la maladie et de ceux qui risquent de l'attraper. Si l'eau n'est pas traitée dans des délais raisonnables, cela voudra dire qu'il viendra moins de touristes à Banff, qui ne peut pas survivre sans le tourisme. Les services d'eau de Banff n'ont pas à l'heure actuelle d'autres installations que la chloruration pour éliminer les kystes *giardia lamblia* et la chloruration devient moins efficace à des températures inférieures à 5 degrés centigrade. Il est donc évident qu'il n'y a pas d'autre moyen de vraiment purifier les réserves d'eau de Banff qu'un système de filtration.

Parcs Canada a engagé un bureau reconnu d'ingénieurs de Calgary pour étudier la situation et un rapport a été publié en juillet 1982. La firme d'ingénieurs a déclaré ce qui suit:

Les connaissances actuelles sur les méthodes de traitement auxquelles on a recours pour éliminer ces kystes révèlent que seule une usine perfectionnée d'épuration permet d'obtenir un niveau de risque tolérable. Cette usine produirait en même temps une eau potable qui répondrait aux normes toute l'année durant. Ce système, connu communément sous le nom d'usine conventionnelle d'épuration des eaux, recourrait à la coagulation, à la décantation, à la filtration et à la désinfection.

Les ingénieurs ont recommandé six autres solutions; celle qui est privilégiée utiliserait les graviers aquifères de Bow River seulement. La Phase I de ce procédé coûterait 10.2 millions. Elle comporterait le développement des graviers de Bow River y compris des puits collecteurs et une station de pompage, la construction d'une usine de filtration à Tunnel Mountain, le déménagement des installations de chauffage existantes à Tunnel Mountain, la construction d'une canalisation principale de transmission de l'eau brute à partir du point de puisage d'eau de l'usine d'épuration et la construction d'un réservoir pour l'entreposage des eaux traitées, le système actuel devenant une simple installation de secours.

On peut voir, à la lumière de ce qui précède, que les travaux coûteront cher, mais le ministère récolte des recettes annuelles de plus de 6 millions à Banff et l'approvisionnement en eau est un besoin essentiel. Il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer ce parasite de l'eau de Banff le plus tôt possible.

**M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, il est vraiment bon de voir au moins un conservateur désireux de siéger après 6 heures.

**M. Mitges:** Combien des vôtres sont présents?

**M. Ethier:** Monsieur le Président, le député s'intéresse depuis longtemps au problème que pose le *giardia lamblia* aux habitants de Banff. Il a demandé quand le ministre de l'Environnement (M. Roberts) autoriserait l'implantation d'une usine de filtration des eaux à Banff, afin de faire disparaître ce parasite de l'eau potable.

[Français]

Comme le ministre l'a expliqué à l'honorable député dans sa réponse à la Chambre le 8 février dernier, Environnement Canada a commandé une étude par la société d'ingénieurs

Stanley Associated Limited afin de déterminer comment on pourrait remédier à ce problème.

• (1805)

[Traduction]

Le ministère met en œuvre à l'heure actuelle les recommandations de cette étude, recommandations qui permettront d'offrir une eau saine aux habitants de Banff.

Toutes les solutions présentées dans l'étude technique préconisaient la construction d'un réservoir d'eau. Un contrat pour la construction de ce réservoir a été établi, et les travaux de construction devraient être terminés d'ici à l'automne de 1983.

Le député n'est pas sans savoir que grâce aux efforts des employés de Parcs Canada, qui ont foré des puits et trouvé d'autres sources d'approvisionnement en eau, la contamination de l'eau par ce parasite est déjà bien moins grave. Les personnes consultées ont jugé que le forage de puits était la meilleure façon de fournir aux habitants de Banff une eau sans parasite. C'est pourquoi le service des Parcs du Canada s'est mis à l'œuvre sans tarder. On ne filtrera l'eau de surface que si les puits ne peuvent répondre à la demande. Si ces mesures se révèlent inefficaces, on envisagera alors la solution la plus coûteuse, c'est-à-dire la construction d'une usine de filtration.

Je suis heureux, cependant, de signaler à la Chambre que les résultats des forages d'essai auxquels on a procédé tout dernièrement ont montré que les puits pourraient répondre très facilement à la demande d'eau potable.

Le ministre comprend que le député réclame une solution rapide. Lorsque tous les puits voulus auront été forés cette année et lorsque le réservoir aura été construit, l'eau consommée par les habitants de Banff ne devrait plus être contaminée par le *giardia lamblia*.

LES CATASTROPHES—L'ENTRAÎNEMENT DES ÉQUIPAGES A) LES MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION B) LA COMPARUTION DES MINISTRES DEVANT LE COMITÉ

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur le Président, il y a exactement un an aujourd'hui, l'une des pires tragédies maritimes de l'histoire du Canada s'est produite sur la côte est. La plate-forme de forage *Ocean Ranger* a sombré au cours d'une violente tempête. Quatre-vingt-quatre personnes, dont bon nombre venaient de ma circonscription, Saint-Jean-Ouest, ont perdu la vie.

Il y a une semaine, nous avons posé des questions à ce sujet au ministre des Transports (M. Pepin), à la lumière du rapport qui avait été présenté aux États-Unis par une commission nationale. Cette commission a conclu que la tragédie était attribuable au fait que la direction de la plate-forme n'avait pas formé convenablement l'équipage. Elle s'est aperçue que l'équipage n'avait pas appris à faire fonctionner correctement le système de contrôle des ballasts en cas de panne du système électrique. Elle a constaté également que l'équipement de sécurité et l'équipement en général laissait à désirer.

Au Canada, l'organisme gouvernemental chargé de cette question n'a encore tiré aucune conclusion. Le gouvernement fédéral ne s'est jamais présenté devant la Chambre ou devant un comité de la Chambre pour nous dire ce qui, à son avis, s'est produit ou du moins nous assurer qu'il prendra les mesures voulues pour qu'une catastrophe semblable ne se reproduise plus.